

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de Boulaide

Séance publique du 13 janvier 2006

Date de l'annonce publique de la séance: 06.01.2006.
Date de la convocation des conseillers : 06.01.2006.



Présents: MM. René Daubenfeld, bourgmestre
Mme Chantal Schumacher-Brink, Marcel Wintquin échevins
Ernest Streveler, René Albers, Guy Schon, Guy Schmit,
conseillers
Molitor Lucien, secrétaire communal

Absents: MM. néant

No: 10 de l'ordre du jour

Objet: classement du moulin de Surré comme monument national

No 07 / 2006

Le Conseil Communal,

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 et telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu la lettre du Ministère de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 15.12.2005 informant la commune de Boulaide qu'il compte classer le Moulin de Surré comme monument national ;

Vu le rapport en date du 29 septembre 2005 de la commission des sites et monuments nationaux à ce sujet ;

Attendu que ce classement se fait de plein accord avec les propriétaires actuels, la famille Lanners de Surré ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins ;

Emet à l'unanimité des voix

Un avis favorable au classement du Moulin de Surré comme monument national.

La présente délibération est transmise par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de District à Diekirch à Monsieur le Ministre de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour information et gouverne.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Conseil Communal,
(Suivent les signatures,)

Pour extrait conforme,
Boulaide, le 20 janvier 2006.

Le Bourgmestre,
Daubenfeld René

Le secrétaire,
Molitor Lucien

